

## Le Burundi contre un éventuel "examen préliminaire" de la CPI

@rib News, 03/06/2016 â€“ Source Xinhua Le gouvernement burundais s'est d'claré contre un "examen préliminaire" que la Cour pénale internationale (CPI) pourrait effectuer à propos de la situation au Burundi sur fond de crise politique-sécuritaire qui a éclaté en avril 2015. Le ministre burundais des Relations extérieures et de la Coopération internationale Alain-Aimé Nyamitwe, a réagi vendredi, lors d'une conférence de presse, à la récente annonce de la procureure de la CPI, Fatou Bensouda, sur la perspective d'ouvrir un tel examen.

Le gouvernement burundais, a-t-il précisé, a déjà transmis au Bureau de la CPI un mémorandum déplorant que la procureure Bensouda ne respecte pas le principe de complémentarité établi par le Traité de Rome, à base duquel cette juridiction a été mise sur pied. "Dès lors que la justice burundaise est en train de travailler sur des cas de plainte déposés devant la CPI, celle-ci devrait cesser d'agir immédiatement", a indiqué M. Nyamitwe. Il a accusé certains Etats d'exercer "une mainmise" sur la CPI, d'où le caractère vulnérable de cette juridiction, ce qui la rend "moins indépendante". Le Burundi occupe le poste de vice-président du comité ministériel chargé d'analyser les rapports entre l'Afrique et la CPI. Parallèlement aux intentions déjà manifestées par certains Etats africains membres de l'UA et parties au Traité de Rome sur la CPI pour "dénoncer" le caractère "partial" de cette juridiction, des démarches diplomatiques sont en cours pour déterminer la marche à suivre sur le continent africain en vue de remédier à la situation, a-t-il expliqué.